



**Municipalité de
Leclercville**

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-207 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES, LES TARIFS DE COMPENSATION AINSI QUE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de Leclercville, que le Conseil municipal a adopté le Règlement 2025-207 décrétant l'imposition des taxes foncières, les tarifs de compensation ainsi que la tarification des services municipaux pour l'année 2026 lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025.

Donné à Leclercville, ce 16^e jour du mois de décembre 2025.

Sylvie Lemay

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 16^e jour de décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 décembre 2025.

Sylvie Lemay

Directrice générale et greffière-trésorière